

Le contexte

Les [Plans Départementaux pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources piscicoles](#) (PDPG) permettent, après un état des lieux, de définir les actions prioritaires à mettre en place afin de gérer, de protéger et de restaurer les milieux aquatiques et les populations piscicoles.

Dans l'Aube, la 2ème phase du PDPG «vallée de l'Armanche» consiste en la restauration d'une **annexe hydraulique**. Ces [zones humides](#) sont en effet déficitaires sur le fleuve, du fait de nombreux **travaux de recalibrage**.

Le site est un ancien méandre de l'Armanche, un fleuve de [seconde catégorie piscicole](#). Il est aujourd'hui **envasé et envahi par de la végétation arbustive**. Afin de restaurer une frayère fonctionnelle pour le [brochet](#), espèce repère des cours d'eau de seconde catégorie, la [Fédération de l'Aube pour la pêche et la protection des milieux aquatiques](#) a entrepris des travaux d'aménagement du site.



Avant travaux, 2012



Après travaux, septembre 2014

Cours d'eau	l'Armanche
Code masse d'eau	FRHR66
Coordonnées L93	x : 775044,47 m y : 6773008,93 m
Appellation	les Bordes
Superficie	0,312 ha
Espace naturel remarquable	NC

Les enjeux

- Restaurer une **frayère fonctionnelle** pour la reproduction du brochet.
- Se mettre en conformité avec les objectifs de la Directive européenne cadre sur l'eau d'atteinte du **bon état écologique** des masses d'eau.
- Proposer une **diversité d'habitats** pour la faune et la flore, aquatique comme terrestre.
- **Mise en défend** des berges vis à vis du bétail.

Les étapes

2013

Réalisation des travaux

2014-2020

Entretien et surveillance par l'AAPPMA

Le témoignage

«Les travaux effectués par la Fédération rentrent totalement dans la même philosophie que celle du syndicat du bassin versant.

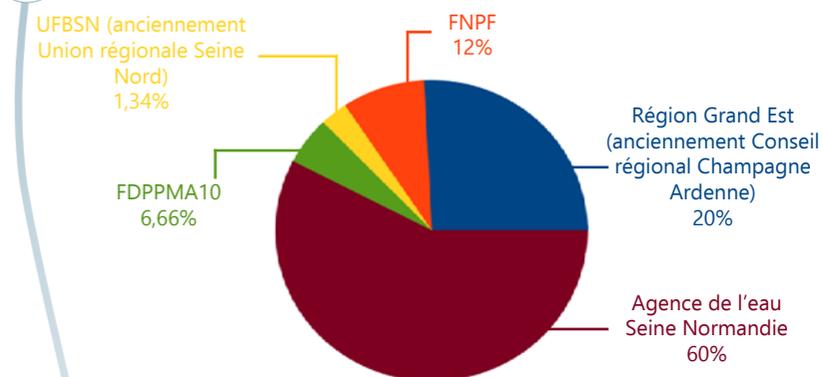
Il y a un vrai travail partenarial avec la Fédération qui accompagne les projets d'un point de vue technique. Les travaux ont permis de reconnecter des milieux humides au cours d'eau, ce qui est très positif».

Matthias Alloux, technicien du syndicat mixte du bassin versant de l'Armançon



Noue de l'Armanche, 2014

Le plan de financement




 Le descriptif des travaux

1. Gestion de la végétation :

- Débroussaillage de la végétation présente sur site.
- Arrachage des arbres et arbustes qui poussaient dans l'emprise du lit recréé par les travaux.
- Enlèvement des amoncellements de matériaux (dépôts) qui obstruaient le lit.

2. Travaux de terrassement :

- Terrassement de banquettes végétalisées qui permettront d'offrir des supports de ponte adaptés pour le brochet
- Terrassement sur l'ensemble de la frayère.
- Diversifier les profils et assurer les continuités longitudinales et transversales.

3. Installation d'une clôture pour éviter le piétinement par les bovins.


 Le coût du projet

Restauration de la zone humide

22 365,12 € TTC



Contactez le responsable technique de l'action :
moulet.fabrice@fedepêche10.fr



Travaux, 2013



Arrachage d'arbres, 2013



Terrassement de la frayère, 2013


 Le gain écologique

2014

3182 m² de frayère restaurée

Après travaux, 2014


 L'attention particulière

La Fédération de l'Aube et l'AAPPMA locale d'Ervy-le-Châtel s'assureront que la communication entre la frayère et le fleuve n'est pas obstruée par des embâcles ou des sédiments.

De plus, les profils seront surveillés et entretenus si nécessaire, afin **d'assurer le bon état écologique** du cours d'eau. Enfin, elles veilleront à la maîtrise de la végétation arbustive pour **maintenir un couvert végétal herbacé** adapté à la ponte du brochet.


 Les clés de la réussite

Observations avant travaux de la présence d'alevins de brochets pour pouvoir faire une comparaison avant/après travaux.



- Suivi après travaux (observation de la présence d'alevins de brochets).
- L'APPMA s'est bien investie pendant le chantier et continue d'assumer son rôle de gestionnaire du site.
- La fonctionnalité du site restauré est très dépendante de l'hydrolicité de l'Armanche qui connaît des variations d'eau assez brutales.